



SwissLife
Banque Privée

Communication à caractère promotionnel

Objectif Octobre 2025

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit ».

- Code ISIN : FRSG00016ML8
- **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans environ* (hors cas de remboursement anticipé).
- **Période de commercialisation** : Du 25/07/2025 au 31/10/2025 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/10/2025.
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « actions ».**
- **Éligibilité** : Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel – « PERIn »)⁽²⁾.
- **Produit émis par SG Issuer⁽³⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois**, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

*La maturité exacte du produit est de 10 ans, 3 mois et 13 jours.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽³⁾ Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 08/07/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels

Objectif Octobre 2025

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à un panier composé de 5 actions équipondérées : AXA (code ISIN : FR0000120628), Eni (code ISIN : IT0003132476), Intesa Sanpaolo (code ISIN : IT0000072618), TotalEnergies (code ISIN : FR0000120271) et Volkswagen (code ISIN : DE0007664039). Le remboursement du produit « Objectif Octobre 2025 » est conditionné à l'évolution de ce Panier d'Actions. En cas de baisse de plus de 40% (exclu) du Panier d'Actions à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par ce panier. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas de baisse de moins de 40% (inclus) du Panier d'Actions à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 8,58%)

Points clés

- Un remboursement du capital à l'échéance⁽¹⁾ si le Panier d'Actions n'enregistre pas une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾. **Un risque de perte en capital partielle ou totale au-delà.**
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à l'année 9**, si, à l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾, le niveau du Panier d'Actions est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾.
- **Un objectif de gain fixe plafonné à 8,80% par année écoulée depuis la date de constatation initiale** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, le niveau du Panier d'Actions est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 8,58%.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 31/10/2025 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas, ne prenant pas en compte le montant investi pendant la période de commercialisation. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les niveaux du « gain depuis la date de constatation initiale » tiennent compte du nombre de périodes écoulées indépendamment du nombre de jours calendaires.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Objectif Octobre 2025 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 31/10/2025 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

Le produit « Objectif Octobre 2025 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Objectif Octobre 2025 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.



Mécanisme d' « Objectif Octobre 2025 »

Le niveau du Panier d'Actions est égal à la moyenne arithmétique des niveaux des actions.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé

De l'année 1 à l'année 9, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que le niveau du Panier d'Actions est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

Le capital initial
+
Un gain de 8,80% par année écoulée depuis la date de constatation initiale
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 8,58%)

Sinon, si le niveau du Panier d'Actions est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue**.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

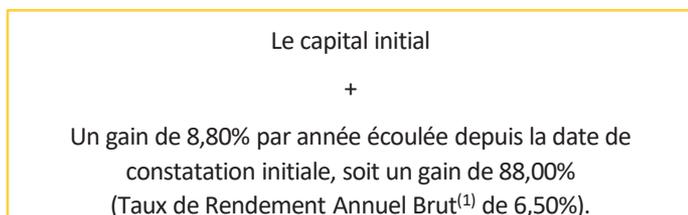
⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du Panier d'Actions, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale (le 31/10/2035), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau du Panier d'Actions par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale (le 31/10/2025).

Cas favorable

Si le niveau du Panier d'Actions est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 07/11/2035 :



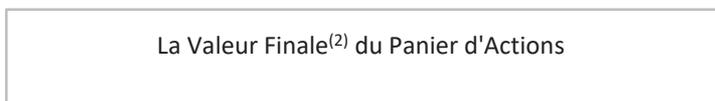
Cas médian

Si le niveau du Panier d'Actions est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale mais supérieur ou égal à 60% de ce même niveau, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 07/11/2035 :



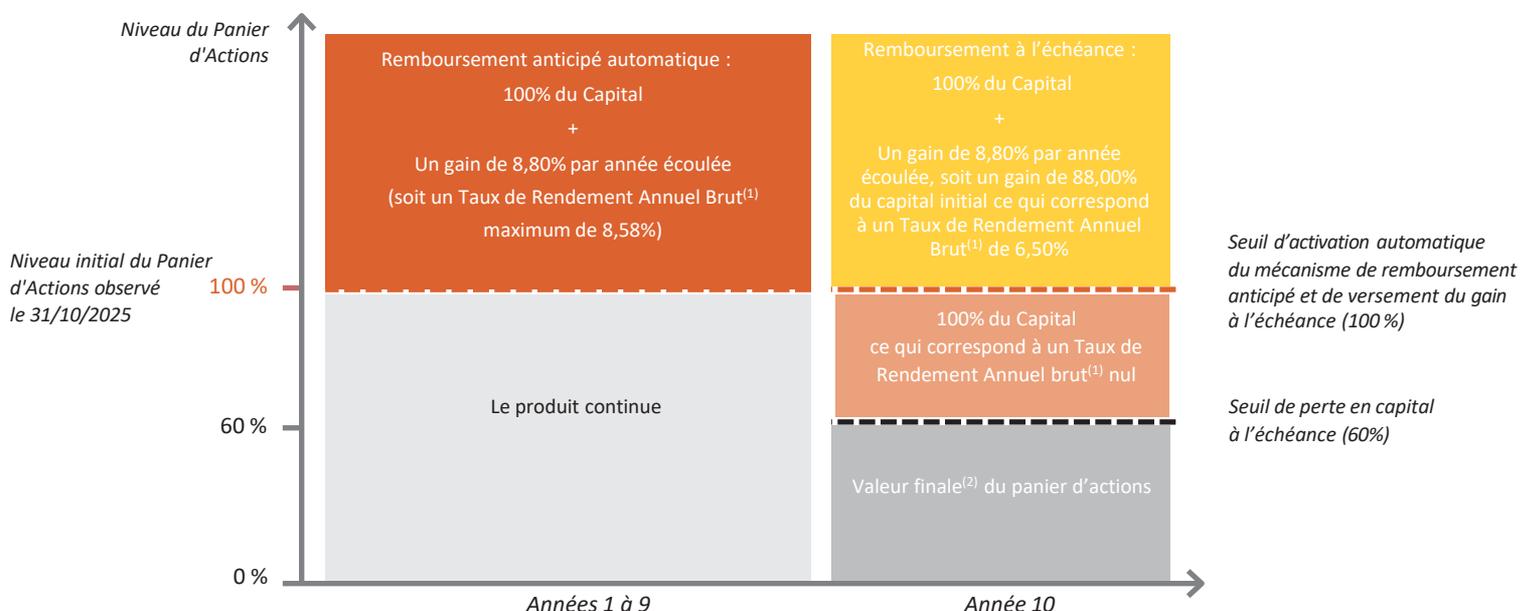
Cas défavorable

Sinon, si le niveau du Panier d'Actions est inférieur à 60% de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 07/11/2035 :



Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le Panier d'Actions
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ inférieur ou égal à -4,97%)

Résumé du mécanisme



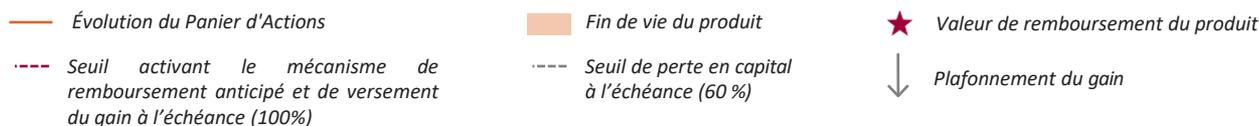
⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du Panier d'Actions, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ La Valeur Finale du Panier d'Actions à l'échéance correspond à son niveau observé à la date de constatation finale exprimé en pourcentage par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale.

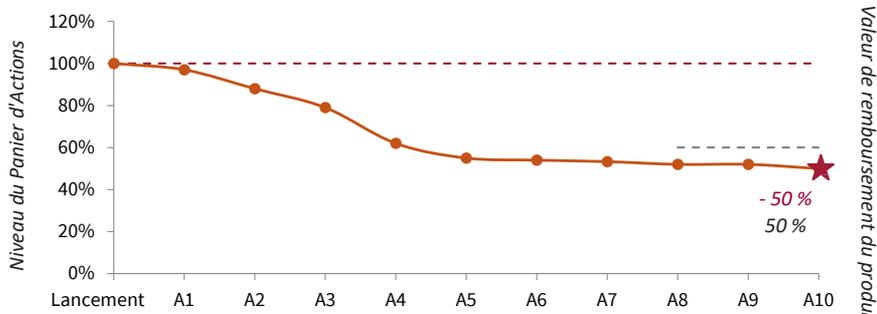


Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.



Scénario défavorable : Marché fortement baissier à l'échéance du produit

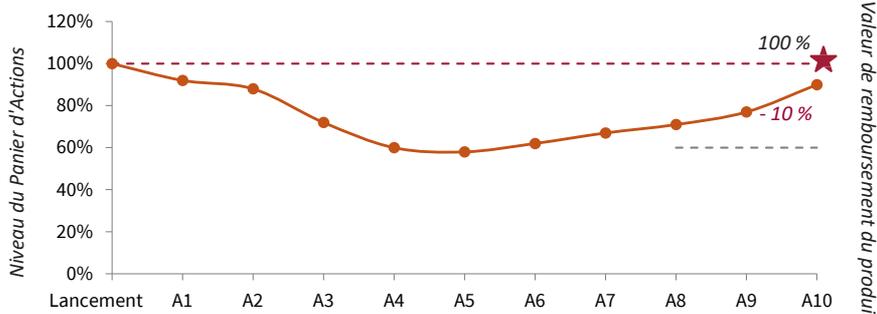


À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 9, le niveau du Panier d'Actions est en baisse depuis la date de constatation initiale. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**

À la date de constatation finale, le Panier d'Actions est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial (soit -50% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date d'échéance, la Valeur Finale⁽²⁾ du Panier d'Actions, soit 50% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans le Panier d'Actions⁽³⁾, soit -6,68%.

Dans le cas défavorable où le Panier d'Actions céderait plus de 40% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

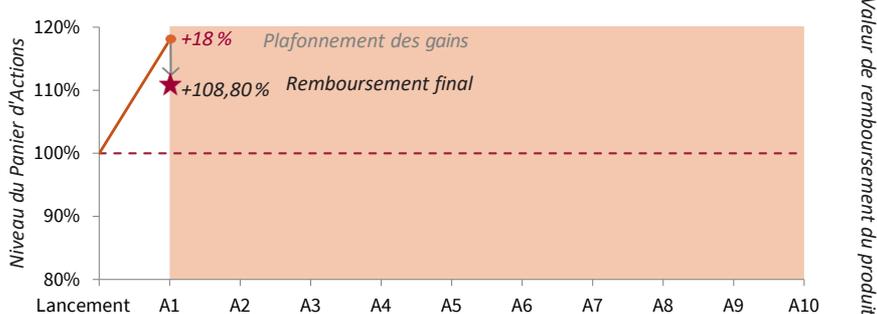
Scénario médian : Marché baissier à l'échéance du produit



À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 9, le niveau du Panier d'Actions est en baisse depuis la date de constatation initiale. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**

À la date de constatation finale, le Panier d'Actions enregistre une baisse de 10% par rapport à son niveau initial et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital et en dessous du seuil de versement du gain à l'échéance. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date d'échéance, le capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors nul, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -1,05% pour un investissement direct dans le Panier d'Actions⁽³⁾.

Scénario favorable : Marché haussier à l'issue de l'année 1



À l'issue de l'année 1, à la date de constatation annuelle, le Panier d'Actions est en hausse depuis la date de constatation initiale (soit +18% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.

L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date de remboursement anticipé correspondante, le capital initial majoré d'un gain de 8,80% par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit 108,80% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 8,58%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 17,53% pour un investissement direct dans le Panier d'Actions⁽³⁾, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du Panier d'Actions, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ La Valeur Finale du Panier d'Actions à l'échéance correspond à son niveau à la date de constatation finale exprimé en pourcentage par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale.

⁽³⁾ Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement direct dans le Panier d'Actions est calculé hors frais et hors dividendes.



Avantages et inconvénients

Avantages

- À l'issue des années 1 à 9, si à l'une des dates de constatation annuelle, le niveau du Panier d'Actions est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante, le capital initial majoré d'un gain de 8,80% par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 8,58%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale le niveau du Panier d'Actions est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le capital initial majoré d'un gain de 8,80% par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit une valeur de remboursement de 188,00% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors de 6,50%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si, à la date de constatation finale, le Panier d'Actions a baissé de plus de 40% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale. Sinon, le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ sera donc positif ou nul.

Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans environ.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle du Panier d'Actions du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 8,58%).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant le panier.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Plus le produit s'approche de la date de constatation finale, plus la valeur du produit est sensible à une faible variation du niveau final du Panier d'Actions autour du seuil de 60% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du Panier d'Actions, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Présentation des sous-jacents

Zoom sur l'action

Axa

AXA est une société d'investissement en assurance. Elle propose une large gamme de produits et de services, dont l'assurance vie, l'assurance maladie, l'assurance dommages, ainsi que des investissements en actions dans les domaines de l'immobilier et de l'infrastructure. Elle a des clients dans le monde entier.



Création	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Chiffre d'affaires	Résultat net, part du groupe
1982	Assurance	A+	Aa3	87 303 M€ en 2024 (82 072 M€ en 2023)	7 886 M€ en 2024 (7 189 M€ en 2023)

Se référer au site internet d'AXA pour plus d'informations : <https://www.axa.com/fr/investisseurs> ou au site internet : <https://www.boursorama.com/cours/1rPCS/>

Sources : Bloomberg et site internet d'Axa, au 07/07/2025

Zoom sur l'action

ENI SPA

Eni SpA fait de la prospection et produit des hydrocarbures en Italie, en Afrique, en Australie, au Kazakhstan ainsi que dans la Mer du Nord et le Golfe du Mexique. La société produit du gaz naturel et l'importe en Italie et en Europe. Elle assure aussi le transport de gaz naturel par pipeline et génère et négocie de l'électricité, raffine du pétrole et exploite des stations-service.



Création	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Chiffre d'affaires	Résultat net, part du groupe
1952	Energie	A-	Baa1	91 214 M€ en 2024 (94 816 M€ en 2023)	2 624 M€ en 2024 (4 771 M€ en 2023)

Se référer au site internet d'Eni pour plus d'informations : <https://www.eni.com/en-IT/investors/financial-results-and-reports.html> ou au site internet : <https://www.boursorama.com/cours/1gENI/>

Sources : Bloomberg et site internet d'ENI, au 07/07/2025

Zoom sur l'action

Intesa Sanpaolo

Intesa Sanpaolo S.p.A. collecte des dépôts et offre des services bancaires et financiers tels que prêts à la consommation, gestion d'actifs, services bancaires en ligne, banque d'affaires, courtage, affacturage et crédit-bail en plus de gérer des fonds de placement. Elle exploite des succursales en Italie et des bureaux en Europe, en Asie et aux USA.



Création	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Chiffre d'affaires	Résultat net, part du groupe
2007	Finance	BBB+	Baa1	30 693 M€ en 2024 (27 751 M€ en 2023)	8 666 M€ en 2024 (7 724 M€ en 2023)

Se référer au site internet d'Intesa Sanpaolo pour plus d'informations : <https://group.intesasanpaolo.com/en/investor-relations> ou au site internet : <https://www.boursorama.com/cours/1glSP/>

Sources : Bloomberg et site internet d'Intesa Sanpaolo, au 07/07/2025

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Présentation des sous-jacents (suite)

Zoom sur l'action

TotalEnergies SE

TotalEnergies SE est une société du secteur de l'énergie. Elle produit, transporte et distribue du pétrole brut, du gaz naturel et de l'électricité bas carbone. Elle raffine également des produits pétrochimiques et exploite des stations-service dans le monde entier.



Création	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Chiffre d'affaires	Résultat net, part du groupe
1924	Energie	A+	(P)Aa3	195 610 M\$ en 2024 (218 945 M\$ en 2023)	15 758 M\$ en 2024 (21 384 M\$ en 2023)

Se référer au site internet de TotalEnergies pour plus d'informations : <https://totalenergies.com/fr/actionnaires> ou au site internet : <https://www.boursorama.com/cours/1rPTTE/>

Sources : Bloomberg et site internet de TotalEnergies, au 07/07/2025

Zoom sur l'action

Volkswagen AG

Volkswagen AG fabrique et vend des véhicules, y compris voitures économiques, de luxe et de sport, camions et véhicules commerciaux. Elle a des clients dans le monde entier.



Création	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Chiffre d'affaires	Résultat net, part du groupe
1937	Consommation discrétionnaire	BBB+	Baa1	324 656 M€ en 2024 (322 284 M€ en 2023)	11 351 M€ en 2024 (16 533 M€ en 2023)

Se référer au site internet de Volkswagen pour plus d'informations : <https://www.volkswagenag.com/en/InvestorRelations.html> ou au site internet : <https://www.boursorama.com/cours/1zVOW/>

Sources : Bloomberg et site internet de Volkswagen, au 07/07/2025

Principales caractéristiques financières

<i>Type</i>	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le Panier d'Actions.
<i>Émetteur</i>	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
<i>Garant de la formule et des sommes dues</i>	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 08/07/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
<i>Devise</i>	EUR
<i>Code ISIN</i>	FRSG00016ML8
<i>Sous-jacents</i>	Panier de 5 actions équipondérées : Action AXA (Code Bloomberg : CS FP Equity) Action Eni (Code Bloomberg : ENI IM Equity) Action Intesa Sanpaolo (Code Bloomberg : ISP IM Equity) Action TotalEnergies (Code Bloomberg : TTE FP Equity) Action Volkswagen (Code Bloomberg : VOW3 GY Equity).
<i>Éligibilité</i>	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel – « PERIn »).
<i>Offre au Public</i>	France
<i>Protection du capital</i>	Pas de protection du capital
<i>Prix d'émission</i>	100% de la Valeur nominale
<i>Période de commercialisation</i>	Du 25/07/2025 au 31/10/2025. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/10/2025. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite.
<i>Valeur nominale</i>	1 000 EUR
<i>Montant minimum d'investissement</i>	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
<i>Date d'émission</i>	25/07/2025
<i>Date d'échéance</i>	07/11/2035
<i>Dates de constatation annuelle</i>	31/10/2025 (initiale) ; 02/11/2026 ; 01/11/2027 ; 31/10/2028 ; 31/10/2029 ; 31/10/2030 ; 31/10/2031 ; 01/11/2032 ; 31/10/2033 ; 31/10/2034 ; 31/10/2035 (finale)
<i>Dates de remboursement anticipé automatique</i>	09/11/2026 ; 08/11/2027 ; 07/11/2028 ; 07/11/2029 ; 07/11/2030 ; 07/11/2031 ; 08/11/2032 ; 07/11/2033 ; 07/11/2034
<i>Marché secondaire</i>	Dans des conditions normales de marché, Société Générale ou une entité de son groupe assure un marché secondaire quotidien pendant toute la durée de vie du produit en proposant des prix achat/vente exprimés en pourcentage de la valeur nominale, et la différence entre les prix achat/vente (la fourchette) n'excédera pas 1% de cette valeur nominale.
<i>Commission de distribution</i>	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,50% du montant des Titres effectivement distribués. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
<i>Cotation</i>	Bourse de Luxembourg
<i>Agent de calcul</i>	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
<i>Publication de la valorisation des titres</i>	Sixtelexkurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence.
<i>Double valorisation</i>	En plus de celle produite par Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 31/10/2025 par une société de service indépendante financièrement de Société Générale, Finalyse.

Facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Compte tenu des tensions géopolitiques actuelles, y compris l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'évolution future des marchés financiers est très incertaine. Dans ces circonstances, les investisseurs devraient analyser en profondeur les risques et les bénéfices potentiels de leurs décisions d'investissement, en tenant compte de ce contexte particulier. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de crédit

Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché

Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité

Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de perte en capital

Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant

Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.



Informations importantes

Disponibilité du prospectus

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 23/07/2025, se rattachant au prospectus de base en date du 12 juin 2025, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « <https://prospectus.socgen.com/> » et/ou sur le site de la Bourse de Luxembourg (<https://www.luxse.com/>) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 – Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse « https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Programme%20d_émission%20de%20titres%20de%20créance_12.06.2025 ».

Les Conditions Définitives d'Émission sont disponibles à l'adresse « http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FRSG00016ML8 ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (**CFTC Rule**), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats-Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de **Cessionnaires Autorisés**. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien :

<https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>



SwissLife
Banque Privée

*Nous permettons à chacun
de vivre selon ses propres choix.*

Placement

SwissLife Banque Privée

Siège social : 7, place Vendôme 75001 Paris

SA au capital social de 37 902 080 €

B 382 490 001 RCS Paris

Code d'établissement bancaire N°11 238 Q Code APE 6419 Z

TVA intracommunautaire : FR763824900001

N° ORIAS : 08040222

Banqueprivee.swisslife.fr

Date de rédaction de la brochure : 08 juillet 2025